

*Lettre envoyée à tous les Députés du Rhône et de l'Ain*

Lyon, le 1<sup>ER</sup> septembre 2017

Monsieur le Député,

Au nom des MJC des territoires du Rhône et de l'Ain, associations Loi 1901, nous souhaitons vous interpeller sur la situation très préoccupante engendrée par la décision brutale du gouvernement de supprimer sans délai ni critère les contrats aidés CUI-CAE.

Notre Réseau de MJC comprend les questionnements concernant l'efficacité, la pertinence et la perfectibilité de ces dispositifs au regard des enjeux essentiels que sont l'emploi et l'insertion sociale des individus, mais ne les partage pas entièrement compte tenu du nombre d'emplois créés dans certaines associations, dans le prolongement de ces contrats aidés.

La brutalité de la mesure, applicable immédiatement et aveuglement, voire même de façon rétroactive, et faisant fi des conséquences, est humainement contestable, socialement incompréhensible, et économiquement préjudiciable pour nos associations.

Nous vous rappelons que les MJC portent très haut les valeurs d'émancipation, d'autonomisation et de responsabilisation des personnes, et tout particulièrement de la jeunesse.

Si nous recourons aux contrats aidés, ce n'est pas seulement pour remplir nos missions dans des conditions économiques supportables, mais également pour apporter aux bénéficiaires les qualifications et compétences nécessaires pour leur permettre d'accéder à des emplois pérennes.

D'ailleurs, dans la majorité des cas, ces contrats aidés sont transformés en CDI dans nos MJC.

Actuellement, nos MJC emploient 48 personnes avec ce type de contrat, dont 13 ont été arrêtés brutalement fin juillet : leur arrêt met les MJC concernées en grande difficulté dans leur fonctionnement immédiat. De plus, 33 contrats arrivent à échéance fin décembre.

Nos associations ne s'inscrivent pas dans les lois du marché concurrentiel, elles ne dégagent donc pas toujours les ressources propres suffisantes, mais elles produisent une plus-value sociale inestimable, reconnue et indispensable pour le maintien du lien social dans nos territoires.

.../...

En conséquence, nous vous prions instamment de faire valoir auprès du gouvernement la situation impossible dans laquelle nous plonge cette décision de suppression des contrats aidés, afin qu'un moratoire permette la sécurisation de ces emplois durant le temps indispensable à la réflexion et à la concertation nécessaires, de sorte que nos MJC puissent poursuivre leurs missions.

L'efficacité de la politique de l'emploi visée par le gouvernement ne doit pas conduire à un effet contraire, c'est-à-dire réduire à néant les efforts des associations pour se développer, ou, a minima, pour maintenir et permettre l'emploi de bon nombre de salariés.

Pour information, le Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS) comprend actuellement 44 MJC, soit plus de 2.100 salariés et 2.200 bénévoles, développant un projet commun auprès de 50.000 adhérents : soyez assuré que tous seront sensibles à l'attention que vous porterez à la présente.

Pour notre part, nous restons confiants quant à votre intervention efficace à cet égard dans un sens favorable à nos maisons.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toute explication complémentaire sur le fonctionnement de nos MJC et pour une réflexion partagée sur ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos respectueuses salutations.

Valérie Dor & Yves Jarsaillon

Co-Présidents

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is 'Valérie Dor' and the signature on the right is 'Yves Jarsaillon'. Both signatures are written in a cursive, flowing style.